# Un engagement durable à vos côtés et une volonté d'associer le territoire

### Recours à des entreprises de proximité

L'agence Laurent Coüasnon (à Rennes) par exemple a été mandatée pour réaliser le volet paysager du projet de Parc Ar Hoat. Autre exemple, GROLLEMUND LABOROUTES BRETAGNE basé à Plérin a été missionné pour étudier les accès aux futures éoliennes. Par ailleurs, lors de la construction de son tout dernier parc éolien en Bretagne (Scaër, 29), ENGIE Green a sollicité plusieurs entreprises bretonnes d'électricité et d'aménagement des voies et des plateformes de levage (pour exemple, l'entreprise Barazer de Gourin, Tech Inter de la Gacilly pour les postes électriques...). Au total, une trentaine d'emplois ont été mobilisés durant ce chantier dans le Finistère.

#### Investissement et financement participatif

Des leviers sont possibles en amont dans la vie d'un projet éolien. Les Collectivités ou les S.E.M. (Société d'Économie Mixte) par exemple peuvent investir dès la phase de développement d'un projet, avant décision préfectorale. Sur le projet de Parc Ar Hoat, ENGIE Green étudie un partenariat avec la S.E.M. de LANNION TREGOR, très active dans le développement des énergies renouvelables sur son territoire.

Sur l'un des derniers parcs éoliens construit en Bretagne, à Scaër (inauguration en juillet 2017), les habitants se sont fortement mobilisés pour prendre part au financement du parc. Les Bretons ont contribué à hauteur de 56 % au montant ouvert à l'investissement participatif, s'impliquant concrètement dans l'essor des énergies renouvelables dans votre région.

## Comment démantèle-t-on un parc éolien?

Le démantèlement d'un parc éolien est réglementé depuis la loi Grenelle II (Décret du 23 août 2011 - Art. R. 553-6). Les opérations de remise en état d'un site après exploitation sont à la charge de l'exploitant (montants définis par l'État et mis sous séquestre) et comprennent:

- le démantèlement des installations de production,
- la remise en état des terrains sauf si leur propriétaire souhaite le maintien des chemins
- la valorisation des déchets dans les filières dûment autorisées à cet effet.

## ENGIE Green, faire de la transition énergétique un levier de développement des territoires

ENGIE Green est l'acteur de référence en France de l'éolien, du solaire photovoltaïque, des énergies marines et de la méthanisation Plus de 400 collaborateurs réalisent avec les acteurs locaux des projets adaptés et ambitieux qui révèlent les potentialités de chaque territoire.

ENGIE Green a développé une expertise unique dans les domaines du développement, de la construction et de l'exploitation des parcs écliens et solaires. Elle totalise 1 479 MW écliens et 934 MW solaires installés soit une production annuelle d'énergie verte équivalente à la consommation de 1 800 000 habitants injectée par an sur le réseau\*

ENGIE Green est également engagée dans les énergies marines avec l'installation d'une ferme pilote de 4 éoliennes flottantes au large de Leucate-Le Barcarès, prévue à l'horizon 2021. Elle développe par ailleurs 40 projets en méthanisation *via* sa filiale ENGIE Biogaz. Avec ENGIE Green, le développement des énergies renouvelables s'accompagne d'une démarche sociétale, responsable et durable.





SEM Lannion-Trégor 1, rue monge 22300 Lannion sem@lannion-tregor.com T. +33 (0)2 96 05 09 00 Votre contact: Élise Kebaïli, chef de Projet T. +33 (0)6 80 81 95 33 parc\_ar\_hoat.egn@engie.com

ENGIE Green Antenne Régionale de Nantes: 15, rue Nina Simone 44000 Nantes

engie-green.fr



# Le mot du Maire

## Projet éolien de Parc Ar Hoat

« Dans le cadre de la transition énergétique il est essentiel d'apporter sa pierre à l'édifice. Loguivy-Plougras souhaite ainsi prendre date. Les éoliennes qui vont être installées au Dresnay avec l'accord unanime du conseil municipal seront nous l'espérons, le début d'autres réalisations, aussi bien pensées et aussi bien menées que le projet en cours. En tout état de cause il est essentiel de se projeter vers l'avenir en se souciant du bien être de tous. »

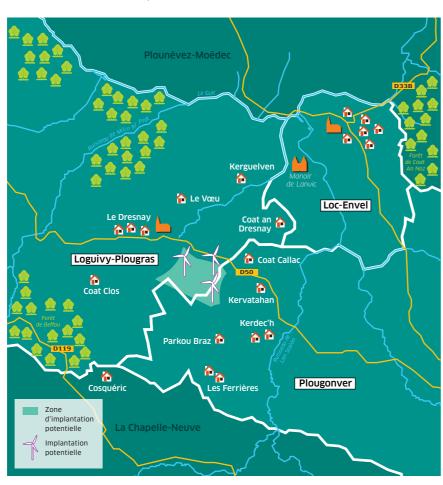
Le Maire de Loguivy-Plougras **Jean-François LE GALL** 

# Le mât de mesure

Le mât de mesure des vents installé depuis avril 2017 a été démonté en juin 2019. Ces 2 années de mesure nous ont permis de recueillir des données fiables et représentatives du secteur. Le potentiel éolien du site était déjà rassurant au regard des données des stations météo voisines mais les données récentes, en cours d'analyse, nous permettront d'avoir une vision très fine des vents locaux et ainsi de financer et exploiter efficacement le parc éolien de Parc Ar Hoat. Par ailleurs, ce mât de 80 m de hauteur a aussi permis de suivre l'activité des chauves-souris avec l'installation d'appareils de détection à 10 m et 50 m de hauteur

# Le parc éolien de Parc Ar Hoat en quelques chiffres

- ▶ 3 éoliennes et 1 poste de livraison
- ▶ Entre 2 MW et 3 MW de puissance unitaire, soit une puissance totale installée comprise entre 6 et 9 MW (en fonction du type d'éolienne qui sera retenu)
- ➤ Éoliennes de 150 m en bout de pale (environ 90 m de hauteur de mât, 120 m de diamètre de rotor)
- Production estimée d'au moins 15,2 millions de kWh, soit la consommation électrique domestique d'environ 6500 personnes (à titre de comparaison, cela correspond aux besoins électriques de la population de Guingamp qui compte environ 6800 habitants)

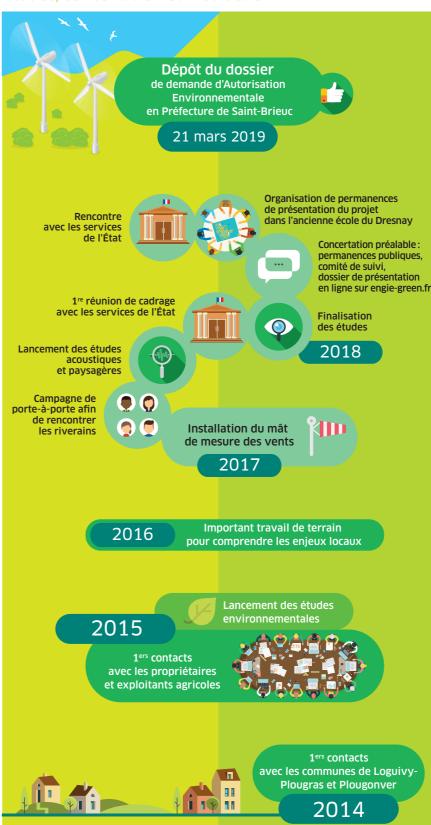




Perception depuis le Mont Toul an Hat, à 2 km des éolienne.

# Les grandes étapes du projet éolien

### Études, concertation et instruction



#### Contexte

Depuis 2014, ENGIE Green étudie en collaboration avec les mairies de Loguivy-Plougras et Plougonver un projet de 3 éoliennes non loin du lieu-dit du Dresnay. Les communautés d'agglomération de Lannion et de Guingamp sont également associées au développement du projet. L'année 2019 a vu aboutir, après de nombreuses expertises de terrain, le dépôt du dossier de demande d'Autorisation Environnementale en Préfecture. L'instruction a donc démarré.



Chapelle du Dresnay, un patrimoine local pris en compte dans l'étude du projet éolien

### Et après?

2019-2020: instruction par les services de l'État et enquête publique.
2020-2021: décision préfectorale.
2021-2022: construction du parc éolien.